



SECADA
Dépannages fribourgeois

RAPPORT D'ACTIVITE 2015



SECADA

Association fribourgeoise d'entraide et de dépannage en agriculture

Chambre fribourgeoise d'agriculture
Route de Chantemerle 41 - 1763 Granges-Paccot
tél. 026 467 30 22 - fax 026 467 30 01
Hotline urgences week-end et jours fériés 079 582 05 57
Mail secada@upf-fbv.ch - Web www.agri-fribourg.ch

Le mot du président

Le SECADA est une organisation importante pour l'ensemble de l'agriculture fribourgeoise. Les agriculteurs peuvent faire appel au service en cas d'urgence, afin de remplacer une personne malade, accidentée ou encore pour quelques jours de vacances et de service militaire. Pour les cas d'urgences, il est parfois difficile de trouver un dépanneur dans l'immédiat, mais la gérante fait tout son possible pour rendre service aux familles d'agriculteurs en soucis et pour trouver une personne rapidement ; parfois elle doit même déplacer un dépanneur déjà en place. Je remercie Mme Bineau pour son engagement et son dévouement. Merci à la Chambre d'agriculture et à son directeur pour la bonne collaboration et au service de l'agriculture pour son soutien financier et à tout le personnel pour les bons services rendus aux paysannes et aux agriculteurs.

Louis Bapst, président

Missions

Nos dépanneurs agricoles ont accompli 100 missions en 2015 d'une durée moyenne de 69 heures pour un total de 6'908 heures travaillées. Nous avons constaté une nette baisse des demandes pour congés et vacances. Dès lors, les missions au tarif «urgences» représentent actuellement le $\frac{3}{4}$ et les missions au tarif «vacances» (qui inclut les pics de travail et remplacement du personnel) représentent encore $\frac{1}{4}$ des interventions.

Nos aides familiales du service ménager ont effectué 16 missions d'une moyenne de 18 heures pour un total de 288 heures. Nous n'avons pas pu répondre à toutes les demandes, faute de personnel disponible dans tous les districts. Actuellement, nous disposons de 2 aides prêtes à intervenir dans les ménages agricoles.

Statistique des missions

	service ménager	dépannages agricoles	total	
	<i>en heures</i>	<i>en heures</i>	<i>en heures</i>	<i>en %</i>
décès	0 h	0 h	0 h	0 %
accident	3 h	1'456 h	1'459 h	20.3%
maladie	77 h	3'817 h	3'894 h	54.1%
maternité	8 h	0 h	8 h	0.1%
service militaire	0 h	0 h	0 h	0 %
total au tarif "urgences"	88 h	5'273 h	5'361 h	74.5%
vacances/congés	0 h	1'136 h	1'136 h	15.8%
surcharge/rempl. personnel	200 h	499 h	699 h	9.7%
total au tarif "vacances"	200 h	1'635 h	1'835 h	25.5%
Total	288 h	6'908 h	7'196 h	

C'est dans le district de la Sarine que nous avons effectué le plus d'intervention (27 %), suivi par le district de la Broye (20 %). Les mois où nous avons eu le plus de demandes étaient janvier, mars, avril et décembre. Le mois d'octobre était particulièrement calme avec seulement 152 heures de travail.

Personnel

Le SECADA a employé 27 salariés durant l'année 2015: 2 dépanneurs agricoles permanents et 21 occasionnels ainsi que 4 aides ménagères. Cependant, la disponibilité du personnel étant très fluctuante, cela ne signifie pas que tout le monde est actif en même temps; en moyenne, seuls 3 à 5 dépanneurs travaillent au même moment. Nous engageons les dépanneurs selon leurs disponibilités (semaine ou week-end, vacances scolaires, saison, périmètre géographique, etc...)

A deux reprises, nous avons dû demander du renfort à nos collègues Bernois et Vaudois. Le repas de fin d'année avec le personnel et les membres du comité directeur a eu lieu à Rueyres-Treyfayes, mais au début de la nouvelle année, afin de décharger les agendas respectifs avant les fêtes.

L'ensemble du personnel occasionnel a salué l'augmentation des tarifs horaires, votée lors de l'assemblée générale, car cette hausse a permis une adaptation du salaire horaire brut de fr. 1.- à fr. 23.50 (y. c. vacances et jours fériés) à partir du 1^{er} septembre 2015. Les tarifs facturés sont fr. 25.- l'heure pour les cas urgents et fr. 27.- l'heure pour les congés et remplacement de personnel.

Les assurés d'Agrisano bénéficient d'une participation aux coûts des dépanneurs et des aides familiales en cas d'accident et de maladie, à condition de posséder une assurance obligatoire des soins et une assurance indemnité journalière de fr. 75.- au minimum.

Nous vous rendons attentifs à l'obligation de déclarer et d'assurer correctement le personnel que vous engageriez en privé. En faisant appel au SECADA, vous vous épargnez les soucis d'assurances et de paperasse administrative !

Réservations

Les demandes de dépannages sont traitées du lundi matin au jeudi midi par téléphone au 026 467 30 22 ou par mail à secada@upf-fbv.ch. En l'absence de la gérante, les demandes peuvent être adressées à la Chambre fribourgeoise d'agriculture (CFA) au 026 467 30 00 ou à notre Hotline au 079 582 05 57 (urgences uniquement).

Comité directeur

Le comité de l'association s'est réuni une fois en 2015 et a profité d'une soirée estivale dans une buvette d'alpage aux Paccots. Le siège des représentants des commerces agricoles est actuellement vacant. Le comité se compose de membres représentants de la profession et de représentants des personnes morales :

Sarine : BAPST Louis, Autafond (président); Glâne : MARMY Joël, Villaz-St-Pierre (vice-président); Broye : SANSONNENS Gislaine, Forel; Gruyère : GAPANY Olivier, Marsens; Lac : CHATTON Emmanuel, Pensier; Singine : NIEDERHÄUSER Heinz, St. Ursen; Veveyse : MAILLARD Jean-Luc, St. Martin

Etat : KRAYENBUHL Pascal, Service de l'agriculture; UPF : MENETREY Frédéric, CFA; Banques : ROTZETTER Pierre-Alain, BCF ; AFP : GENOUD Anita, Châtel-St-Denis

Effectif des membres

A la fin 2015, le SECADA pouvait compter 127 membres collectifs et 1'107 membres individuels, soit au total 1'234 membres contre 1'261 l'année précédente, ce qui signifie une diminution de 27 membres. Nous saluons tout particulièrement les 9 nouveaux membres qui ont adhéré à l'association au cours de l'année.

Cotisations

L'assemblée générale du 29 avril 2015 a accepté une augmentation des cotisations afin de palier à l'érosion constante du nombre de nos membres cotisants, ce qui a engendré un manque à gagner de fr. 14'000.- en 10 ans. Les cotisations sont inchangées depuis 2004 pour les personnes physiques et depuis les débuts de l'association en 1974 pour les personnes morales. La classification des communes a toujours existée, mais elle a été corrigée cette année selon leur effectif d'habitants. A partir du 1er janvier 2016 les cotisations se résument comme suit:

	ancien	nouveau
personnes physiques 1 service	fr. 60.-	fr. 70.-
personnes physiques 2 services	fr. 100.-	fr. 110.-
personnes morales à but idéal	fr. 50.-	fr. 60.-
personnes morales à but commercial	fr. 100.-	fr. 120.-
corporations de droit public :		
jusqu'à 300 habitants	fr. 50.-	fr. 60.-
de 300 à 1'000 habitants	fr. 100.-	fr. 120.-
de 1'000 à 3'000 habitants	fr. 200.-	fr. 250.-
plus de 3'000 habitants	-	fr. 300.-

Finances

Consécutivement à la baisse des demandes de dépannage, les recettes de celles-ci ont également diminué et se chiffrent à fr. 171'120.-. Les comptes bouclent avec un bénéfice de fr. 2'120.35.

Le total des actifs se monte à fr. 206'454.-.

Les comptes de l'association ont été révisés par M. Maurice Horner de Chésalles et M. Jérôme Barras de Chésopelloz. Aucune demande d'aide par le biais du Fonds d'entraide ne nous est parvenue. Nous rappelons que ce fonds permet d'acquitter une facture de dépannage pour nos membres dont la situation financière est difficile.

Remerciements

L'occasion m'est donnée de remercier l'ensemble du personnel pour les missions accomplies au service des agriculteurs fribourgeois.

Ma gratitude va aussi aux membres du comité pour leur collaboration et leur soutien, à l'Union des Paysans Fribourgeois, au Service de l'agriculture et à tous les membres cotisants qui, par leur fidélité et leur appui financier, contribuent au bon fonctionnement du service de dépannage.

Monika Bineau, gérante

Granges-Paccot, le 16 février 2016